

Ce que les salariés ont obtenu



Les revendications salariales différaient d'un syndicat à l'autre : 1 500 francs pour la CGT, 500 pour la CFDT, 250 pour FO.

Le salaire mensuel passe de 4 033 à 4 400 francs (+367 francs) avec une augmentation minimum de 250 francs.

Le 13^e mois gagne, en moyenne, 727 francs grâce à l'intégration des primes dans le calcul. La pénalisation en cas d'arrêt maladie est supprimée.

L'intéressement bondit de 60 % (avec le versement d'un acompte le 1^{er} décembre 1989).

La prime de lancement de la 605 (500 francs) est intégralement versée.

PSA annule l'ensemble des sanctions et licenciements (procédures engagées sur le site de Mulhouse).

La nouvelle grille des classifications, avec les salaires correspondants, est négociée à partir de début 1990.